

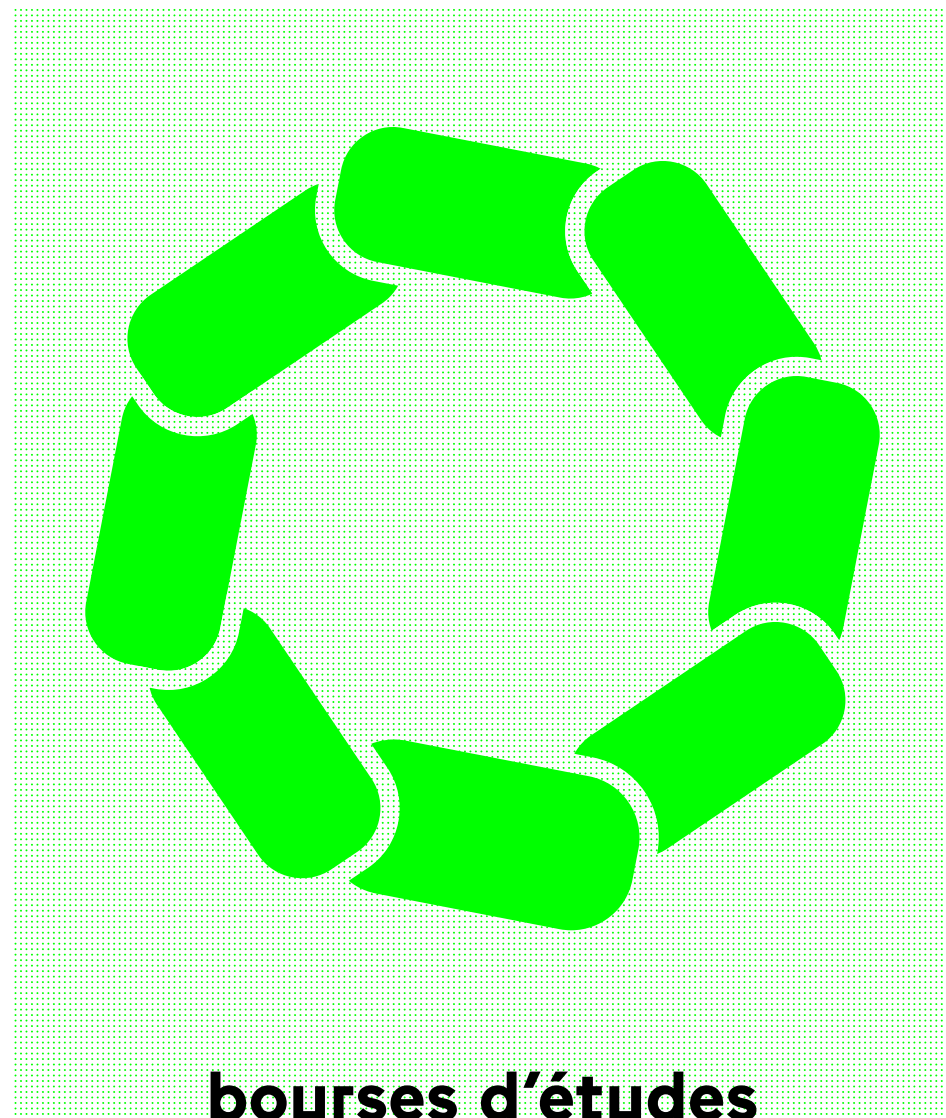
L'école Camondo est une entité de l'institution MAD, association reconnue d'utilité publique. Elle est reconnue par décret du ministère de l'Éducation nationale, comme établissement privé d'enseignement supérieur. Son diplôme est enregistré au niveau I du répertoire national des certifications professionnelles et visé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

266 boulevard Raspail
75014 Paris
T. 01 43 35 44 28
F. 01 43 27 23 49
info@ecolecamondo.fr
www.ecolecamondo.fr



école camondo

architecture intérieure & design



**bourses d'études
égalité des chances**



ÉCOLE
CAMONDO

Diplôme visé par l'État (bac +5)
Rncp niveau 1

Une formation d'excellence accessible au plus grand nombre

L'école Camondo forme des concepteurs d'espace attentifs aux usages contemporains ou prospectifs et aux savoirs faire artisanaux, industriels, traditionnels ou innovants. École d'excellence, elle se doit d'attirer des profils variés y compris socialement, parce que nous pensons que la diversité sociale des étudiants de Camondo est un enjeu majeur de sa vitalité.

Nous avons donc depuis la rentrée 2016, largement renforcé notre programme de bourses d'études Égalité des chances :

- en l'ouvrant à tous nos étudiants, y compris ceux du cycle préparatoire sans condition de nationalité ou d'âge ;
- en augmentant notre aide, qui se monte désormais, selon la situation de l'étudiant, à 25 %, à 50 % ou à 100 % du montant des droits de scolarité ;
- en se fixant un objectif de 10 % d'étudiants ayant une scolarité intégralement prise en charge, ce qui correspondra à un doublement de la proportion d'étudiants aidés.

Ce programme est financé par les dons des entreprises, des particuliers et par l'École. Il s'adresse donc à tous ceux qui, que ce soit par un geste d'ampleur ou un geste symbolique, placent l'équité et la solidarité au cœur des valeurs de la transmission.

Au nom de l'École et des étudiants que vous soutiendrez ainsi, je vous adresse mes remerciements les plus sincères.

René-Jacques Mayer
Directeur de l'école Camondo

100 %

De vos dons sont affectés au programme Égalité des chances. Il n'y a pas de prélèvement au titre des frais de gestion.

50 000 €

C'est le coût d'une scolarité complète de 5 ans à Camondo, hors année préparatoire (environ 8 000 €). Les aides individuelles de → 25 % (soit 12 500 €), → 50 % (soit 25 000 €) ou → 100 % des droits (soit 50 000 €), sont accordées selon les niveaux de ressources (cumulables avec les bourses du Crous pour les étudiants du cycle 1 et cycle 2 du cursus d'études en cinq ans) pour les 5 années de scolarité, sauf changement de situation.



218

C'est le nombre d'étudiants aidés depuis la création du programme, soit 468 000 € d'aides versées. 52 étudiants boursiers représentent 12,7% des effectifs, pour un montant total alloué de plus de 150 000 €.



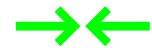
25 %

C'est la part d'étudiants que nous souhaitons aider, chaque année, grâce à vos dons, dont 10 % intégralement.



Merci!

Le mécénat et les apports de l'École ont permis de doter ce fonds de 750 000 € depuis 2008, dont 80 000 € sur la seule année 2016, garantissant aux étudiants inscrits aujourd'hui un financement tout au long de leurs scolarité.



Chaque don, même modeste, compte pour poursuivre ce programme.



Vous êtes une entreprise → soutenez un étudiant en l'accompagnant sur 1 à 5 ans. Un soutien pérenne garantit une vraie sécurité aux étudiants. En devenant membre du programme Égalité des chances, vous bénéficiez chaque année de plusieurs avantages.

Valorisation du nom de votre entreprise (don > à 5 000 €)

- Mention sur les différents supports de communication de l'École (site Internet) et dans le rapport d'activité du MAD selon le montant de votre don;
- présence d'un lien hypertexte vers le site de votre entreprise à partir de celui de l'École.

Votre implication dans la vie de l'École

Des liens privilégiés avec l'École

- Visite privée de l'École à l'occasion des Portes ouvertes et de l'exposition des travaux de fin d'études;
- rencontre annuelle entre tous les mécènes et les étudiants aidés;
- participation d'un représentant de votre entreprise à la commission d'attribution des aides (don > à 5 000 € par an pendant cinq ans).

Vos contreparties au musée des Arts décoratifs*

- Des laissez-passer valables une journée tout au long de l'année;
- des invitations au vernissage des expositions;
- des visites privées des expositions temporaires ou collections permanentes.

*Dans la limite de 25% du montant de votre don

Vos avantages fiscaux

Réduction de l'impôt sur les sociétés (IS) ou sur le revenu (IR) de 60% de votre don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires de votre entreprise avec possibilité de reporter l'excédent – si dépassement du seuil – sur les cinq exercices suivants (loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat).

Parrainage et bourse

À partir d'un engagement de votre entreprise de 8 000 € par an sur 5 ans, une bourse est créée au nom de votre entreprise et vos collaborateurs peuvent parrainer un ou plusieurs étudiants.

VOUS SOUHAITEZ FINANCER	→ UNE ANNÉE DE CYCLE PRÉPARATOIRE	→ 5 ANS DE SCOLARITÉ EN CURSUS, À HAUTEUR DE		
		25%	50%	100%
DON	8 000 €	12 500 €	25 000 €	50 000 €
DÉDUCTION FISCALE	4 800 €	7 500 €	15 000 €	30 000 €
CONTREPARTIES MAXIMALES	2 000 €	3 125 €	6 250 €	12 500 €

Vous êtes un particulier → soutenez un étudiant en l'accompagnant sur 1 à 5 ans. Un soutien pérenne garantit une vraie sécurité aux étudiants. En devenant membre du programme Égalité des chances, vous bénéficiez chaque année de plusieurs avantages.

Votre implication dans la vie de l'École

Des liens privilégiés avec l'École

- Visite privée de l'École à l'occasion des Portes ouvertes et de l'exposition des travaux de fin d'études;
- invitations aux vernissages des expositions temporaires du musée des Arts décoratifs selon le montant de votre don;
- participation à la commission d'attribution des aides (don > à 5 000 € par an pendant cinq ans);
- avec votre accord, votre nom sera mentionné sur le site de l'École et dans le rapport d'activité de l'institution MAD (dons > 500 €).

Vos avantages fiscaux

- Une réduction de l'impôt sur le revenu (IR) ou de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) :
- Impôt sur le revenu: 66% du montant de votre don sont déductibles dans la limite de 20% de votre revenu imposable, avec possibilité de reporter l'excédent – si dépassement du seuil – sur les cinq années suivantes (article 200 du code général des impôts);
 - impôt sur la fortune immobilière: 75% du montant de votre don sont déductibles dans la limite de 50 000 €

« L'IFI reposera sur le même seuil d'assujettissement (1,3 million €) que l'ISF, le même barème, et les mêmes règles. La réduction d'impôt en faveur des dons aux organismes d'intérêt général sera transposée dans l'IFI.»*

*sous réserve du vote du projet de loi de finance.

Parrainage et bourse

À partir d'un don de 5000 € par an, une bourse peut être créée à votre nom et vous pouvez parrainer un ou plusieurs étudiants.



	→ IMPÔT SUR LE REVENU				→ IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE		
	EXEMPLE 1		EXEMPLE 2		FINANCEMENT D'UNE SCOLARITÉ DE 5 ANS À HAUTEUR DE		
ENGAGEMENT SUR	1 AN	5 ANS	1 AN	5 ANS	25%	50%	100%
DON	100 €	500 €	500 €	2 500 €	12 500 €	25 000 €	50 000 €
DÉDUCTION FISCALE	66 €	330 €	330 €	1 650 €	9 375 €	18 750 €	37 500 €
COÛT RÉEL	34 €	170 €	170 €	850 €	3 125 €	6 250 €	12 500 €